

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS PROFESSIONNELS ET TRAITÉZ-LES AU SEIN DE LA BONNE FILIÈRE

Bureau vert • Prestataire énergétique



La gestion des déchets, qu'ils soient dangereux ou non, présente des enjeux majeurs tant au regard des impacts environnementaux et sanitaires que de la préservation des ressources en matières premières.

En tant que professionnels, **vous avez la responsabilité d'identifier vos propres filières de collecte, de recyclage et de traitement de vos déchets, en fonction de leur nature.** C'est le principe du « pollueur payeur ». Pour vous aider dans cette mission, la SMA a mis en place un Numéro vert spécifique.

120
À 140 KG

DE DÉCHETS PAR AN
SONT PRODUITS PAR SALARIÉ
DU SECTEUR TERTIAIRE
DONT 3/4 DE PAPIERS

LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS REPRÉSENTE
ENVIRON

1/3

DES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE (GES)
DE MONACO

JE PASSE À L'ACTION



AU BUREAU, faites le bilan de votre production de déchets et commencez à les réduire à la source

- **Commencez par lister les déchets produits** par votre entreprise et **prenez conscience de leur poids et de leur volume.**
- **Identifiez clairement les lieux de stockage** pour vous assurer qu'ils sont appropriés.
- **Consultez les données de déchets collectés** par votre société de nettoyage et assurez un suivi hebdomadaire ou mensuel.
- **Recensez les habitudes et les pratiques de vos équipes.** Mobilisez-les sur ce sujet particulièrement fédérateur. Ils sauront être source de proposition.
- Identifiez, avec l'aide de vos collaborateurs, ce qui pourrait être amélioré pour **éviter au maximum de produire des déchets.**
- **Et rappelez-vous : « le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas. »**

JE PASSE À L'ACTION

VOUS ÊTES PRESTATAIRE ÉNERGÉTIQUE ?



Mettez en place un système de suivi et de gestion de vos déchets professionnels

- **Mesurez votre production de déchets** par type de déchets, ainsi que leur coût de gestion.
- Identifiez les filières appropriées de recyclage ou de traitement.
 - **Pour le verre et le carton brun**, profitez des systèmes de collecte gratuits, mis en place par le Gouvernement pour les professionnels. Consultez les consignes de tri du [Guide des déchets](#) pour effectuer les bons gestes.
 - **Pour les autres déchets professionnels** qui ne font pas l'objet d'une collecte publique (déchets industriels, déchets spéciaux et dangereux, ...), **demandez leur reprise par vos fournisseurs ou faites appel à des sociétés de traitement spécialisées.**
 - Rappelez-vous que les **papiers de bureau**, mais aussi les **huiles alimentaires** ou les **encombrants** ne sont pas pris en charge par le service public et sont également traités par des filières spécifiques.
- **Exiger et conserver les bordereaux de suivi des déchets que vous confiez à des prestataires.**
- **Si vous exportez vos déchets** hors de la Principauté, vous devez constituer un dossier de transfert transfrontalier. Un guide est disponible sur les sites web du Gouvernement et de la SMA.



Formez votre personnel au traitement écoresponsable des déchets professionnels

- Pour former vos équipes à un sujet aussi technique (gaz frigorigènes, cartons, plastiques, Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques - D3E ...), **entourez-vous des bonnes personnes !** La Société Monégasque d'Assainissement (SMA) met à votre disposition des chargés de prévention et recyclage des déchets. Leur rôle : assurer la sensibilisation de vos équipes et leur apporter du soutien en matière de gestion des déchets. Ils sont disponibles par téléphone au 8000 20 40 ou sur rendez-vous.



JE M'INFORME

Le saviez-vous ?

Les missions de la Société Monégasque d'assainissement (SMA) sont :

la collecte :

- des ordures ménagères et assimilables,
- des D.I.B. (déchets industriels banals) et des déchets commerciaux,
- des déchets en provenance du tri sélectif : verre, papier et carton d'emballage, journaux, huiles, D3E - Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques, cartouches d'encre/toner, lampes, fluos, néons et des Emballages Ménagers Recyclables,
- des DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) tels que les piles, aérosols, batteries, peintures, solvants et les encombrants.

Le traitement des déchets par incinération et valorisation énergétique par incinération à l'Usine de Valorisation des Résidus Urbains et Industriels.

Pour toutes vos questions sur la Prévention et le Recyclage des Déchets, un seul numéro : 8000 20 40

(Numéro vert de la SMA)

Pour tout savoir sur la gestion des déchets professionnels à Monaco, consultez le [Guide des déchets](#) de la SMA.

Pour en savoir plus sur les types de déchets, consultez le [site de l'ADEME](#).



La réglementation

A MONACO

La collecte et le traitement des déchets à Monaco sont réglementés par l'Ordonnance Souveraine 20 janvier 2017 (Arrêté Ministériel du 20 janvier 2017). Elle fixe :

- La priorité à une valorisation des déchets par le **réemploi**, le **recyclage** ou **tout autre procédé écologiquement approprié**.
- L'obligation de présenter les déchets à la collecte dans des **conteneurs appropriés**.
- L'obligation de **disposer d'un local** pour y placer les conteneurs à déchets après leur collecte.

Connaissez-vous la règle des 5R ?

REFUSER : parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, prenez l'habitude de refuser ce dont vous n'avez pas besoin (par exemple, des cartons d'emballage excessifs, fournis par vos fournisseurs).

RÉUTILISER : donnez une seconde vie à un déchet initialement destiné à être jeté, par réemploi ou don à un organisme.

RÉDUIRE : privilégiez les achats en vrac ou évitez les produits suremballés, pour réduire la production des déchets d'emballage.

RECYCLER : triezy correctement vos déchets dans les bonnes poubelles.

LE RETOUR À LA TERRE : utilisez des solutions de compostage collectif et individuel pour recycler vos déchets organiques.